
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Sénat du jeudi 1^{er} juin 2023 tenue à 13 h par visioconférence.

Présences :	Hélène Archambault, Youssef Bezzahou, Pauline Bosc, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, , Saïd Bouthaim, Alexandre Brassard, Lise Brin, Paul Brochu, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Stéfanie De Leon, Marie-Élaine Desmarais, Mélanie Desnoyers, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Daniel Gagné, Michel Gagnon, Florette Giasson, Jouwairia Lahboub-Daayf, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Cora-Andrée Martin, Macoura Ndao, Patrick Noël, Mathias Oulé, Bertrand Pauget, Christian Perron, Debra Radi, Janelle Ritchot, Étienne Rivard, Carmen Roberge, Geneviève Roy-Wsiaki, Marie-Claude Simpson, Beydi Traoré, Christian Violy, Faiçal Zellama
Absence motivée :	David Alper, Samanta Dubois, Latifa Koussih, Anne-Marie Maupertuis
Absences :	Moses Nyongwa
Observateurs/Observatrices :	Daniel Beaulieu, Claire Bélanger, Anne-Marie Bernier, Gines Combiadakis, Ibrahima Diallo, Lucile Griffiths, Ndeye Rokhaya Gueye, Marie-Andrée Guy, Bilkiss Issack, Carmelle Lacroix, Annabel Levesque, Marie-Josée Morneau, Thérèse Musafiri, Phi-Vân Nguyen, Alain Ouimet, Diane Pellerin, Nathalie Roche, Jules Rocque, Joël Ruest, Anne Séchin, Mireille St-Vincent, Jean Valenti
Personne-ressource :	Debra Radi
Secrétaire d'assemblée :	Chantal Beaulieu

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Mot d'ouverture
La rectrice souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

A2. Adoption de l'ordre du jour
SÉNAT-010623-1 **PROPOSITION** : Mélanie Desnoyers / Bertrand Pauget
Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du Sénat en date du 1^{er} juin 2023 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023

SÉNAT-010623-2 **PROPOSITION** : Bertrand Pauget / Cora-Andrée Martin
Que le procès-verbal de la réunion du Sénat du 27 avril 2023 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

- B2. Suivi au procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023
Aucun.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

- C1. Rapport de la rectrice
Le rapport de la rectrice est déposé à titre d'information.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Question envoyée initialement par le sénateur Patrick Noël et envoyée successivement par les sénateurs suivants : David Alper, Étienne Rivard, Paul Brochu, Nicolas Bouffard, Thierry Lapointe, Marie-Élaine Desmarais, Mathias Oulé et Faïçal Zellama.

« Comment pensez-vous que les professeur.e.s, les professionnel.le.s enseignant.e.s et les professionnel.le.s puissent former la relève de demain et encourager nos étudiant.e.s à ne jamais accepter d'être des citoyen.ne.s de seconde catégorie, si leurs professeur.e.s et professionnel.le.s enseignant.e.s et professionnel.le.s doivent endurer des conditions de travail inéquitables? »

La rectrice répond qu'il s'agit d'une question de relations de travail. Par conséquent, cette question n'est donc pas admissible et ne relève pas du Sénat. La rectrice invite les membres du Sénat à se référer à l'article 23 de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*. Elle les invite aussi à consulter la réglementation provinciale et plus précisément la *Loi sur les relations de travail*.

Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Les rapports annuels seront présentés en juin.

Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Comité de mérite
Le rapport du comité est déposé à titre d'information.

- G2. Comité d'étude des cours et des programmes
À la demande de la présidente du CECP, Anne Sechin, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington, présente les propositions soumises de la part de l'ESIES et l'ETP pour approbation par le Sénat.

Propositions de l'École des sciences infirmières et des études de la santé

Changement aux exigences du programme

SÉNAT-010623-3 PROPOSITION : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte les propositions de changements aux exigences des programmes de l'École des sciences infirmières et des études de la santé telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Assiduité aux stages cliniques* dans l'annuaire aux programmes de Baccalauréat en

sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.

- ii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Évaluation* dans l'annuaire aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- iii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à deux énoncés sous la rubrique *Règlements* aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- iv. Que le Sénat adopte la proposition de modification aux *Exigences linguistiques en anglais* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- v. Que le Sénat adopte la proposition de modification aux *Exigences linguistiques en anglais* au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- vi. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Exigences* dans l'annuaire au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- vii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé *Rendement de l'étudiant* dans l'annuaire au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- viii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé *Rendement de l'étudiant* dans l'annuaire au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.

ADOPTÉE
3 abstentions

Modifications de cours

SÉNAT-010623-4 **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Daniel Gagné
Que le Sénat adopte les propositions de modifications de cours de l'école des sciences infirmières et des études de la santé soient adoptées telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours SINF 2035 *Soins de la famille en périnatalité* et SINF 2045 *Soins des adultes* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- ii. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours SINF 3015 *Santé mentale* et SINF 3055 *Soins complexes I* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- iii. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du cours SINF 4015 *Soins complexes II* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2024.
- iv. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du cours SS 104 *Prestation des soins de santé* au programme de Certificat d'aide en soins de santé, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- v. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours SINF 1017 *Techniques et méthodes de soins I*, SINF 2026 *Techniques et méthodes de soins II* et SINF 3035 *Techniques et méthodes de soins III* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- vi. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours DSI 101 *Techniques et méthodes de soins I*, DSI 107 *Techniques et méthodes de soins II* et DSI 113 *Techniques et méthodes de soins III* au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- vii. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du cours DSI 108 *Stage : Soins des adultes* au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- viii. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du cours SINF 1046 *Évaluation de la santé* aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.

ADOPTÉE
2 abstentions

Modifications aux politiques

SÉNAT-010623-5 PROPOSITION : Peter Dorrington / Cora-Andrée Martin

Que le Sénat adopte les propositions de changements aux politiques des programmes de l'École des sciences infirmières et des études de la santé telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Assiduité aux stages cliniques* dans l'annuaire aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- ii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à deux énoncés sous la rubrique *Règlements* aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- iii. Que le Sénat adopte la proposition de modification aux *Exigences linguistiques en anglais* au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- iv. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé *Rendement de l'étudiant* dans l'annuaire au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- v. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé *Rendement de l'étudiant* dans l'annuaire au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- vi. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Évaluation* dans l'annuaire aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- vii. Que le Sénat adopte la proposition de modification aux *Exigences linguistiques en anglais* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- viii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Exigences* dans l'annuaire au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.

ADOPTÉE
4 abstentions

Propositions de l'École technique et professionnelle

SÉNAT-010623-6 PROPOSITION : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte les propositions de modifications de cours et de programmes de l'École technique et professionnelle telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du cours GP 2091 *Perspectives professionnelles en gestion de projet*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve des ressources disponibles.
- ii. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des programmes *Diplôme en administration des affaires*, *Administration des affaires avec double concentration Marketing-Multimédia* et *Gestion du tourisme* afin d'y ajouter l'option de suivre le cours GP 2091 *Perspectives professionnelles en gestion de projet* ou de faire les stages CP 2091 ou SP 2091, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve des ressources disponibles.
- iii. Que le Sénat adopte la proposition de créer le cours TI 211 *Stage en technologies de l'information*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve des ressources disponibles.
- iv. Que le Sénat adopte la proposition de supprimer les cours TI 110 *Stage d'observation* et TI 210 *Stage d'initiation à la pratique*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2024.
- v. Que le Sénat adopte la proposition de modifier le *Diplôme en technologies de l'information* afin d'y enlever les stages TI 110, TI 210 et SP 2091 et d'y ajouter le TI 211 *Stage en technologies de l'information*, telle que soumise par l'École technique

ADOPTÉE
4 abstentions

Section H : **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**

Aucun.

Section I : **HUIS CLOS**

SÉNAT-010623-7 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Alexandre Brassard

Que le Sénat passe à huis clos à 13 h 26.

ADOPTÉE

11. Comité de mérite

SÉNAT-010623-8 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Aileen Clark

Que le Sénat retourne en session régulière à 13 h 44.

ADOPTÉE

Section J : **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**

J1. Réunion du 17 mai 2023
Le rapport du Sénat de l'Université du Manitoba est déposé à titre d'information.

Section K : **AFFAIRES NOUVELLES**
Aucune.

Section L : **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**
L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M : **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Marie-Claude Simpson propose la levée de la séance à 13 h 46.

La présidente,



Sophie Bouffard

La secrétaire générale,



Debra Radi